



CLASSIQUES  
GARNIER

« Résumés », *Le Sacré et la parole. Le serment au Moyen Âge*, p. 321-324

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-08036-7.p.0321](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-08036-7.p.0321)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 2018. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

## RÉSUMÉS

Jaume AURELL and Montserrat HERRERO, « Introduction. The Oath: The Word and the Sacred »

Le sens, les implications politiques et la pertinence sociale du serment sont au cœur du présent ouvrage. Il en va de même avec la pratique historique du serment et avec ses conceptions philosophiques, surtout relatives à la véracité du mot. L'examen de la théorie et de la praxis du serment au Moyen Âge contribue à une meilleure compréhension de notre situation actuelle. Il s'agit d'une question brûlante qui touche l'ensemble du corps politique et social.

Christophe CAMBY, « Le serment dans la société franque. Innovation germanique ou continuité romaine ? »

L'étude porte sur la pratique du serment public entre périodes franque et romaine. Dans le monde romain, le serment à l'empereur représente l'obligation du citoyen. Au moment de l'apparition des Chrétiens dans l'empire, leur refus du serment les fera considérer comme rebelles. L'observation du vocabulaire des serments publics, sous Dagobert, révèle des proximités entre période romaine et temps postérieurs, comme certaines « erreurs de lectures »

Jinty NELSON, « Carolingian Oaths »

Dans cet article, quatorze textes illustrent l'évolution des serments de fidélité à partir de la période mérovingienne et jusqu'aux derniers Carolingiens. Charlemagne répond au pourquoi de la nécessité des serments (789), et produit un serment précédant son couronnement de 813. De Nithard (vers 840) à Hincmar de Reims (840-870), plusieurs tentatives interviennent pour théoriser sur l'État carolingien. Les serments carolingiens livrent alors un message puissant : la conditionnalité de la royauté carolingienne.

Gerd ALTHOFF, « *Conventiculum, conspiratio, coniuratio*: The Political Power of Sworn Associations in Tenth and Eleventh Century Germany »

Il s'agit d'analyser l'impact, au Moyen Âge, des *conjuraciones* qui partent des procédures de prise de décisions et qui donnent conseil au roi, tout en prenant conseil de lui. Si des représentants d'une *conjuratio* ont été impliqués dans une telle procédure, un changement doit être noté : la communication des rois avec une *conjuratio* prend le caractère de négociation. Dès lors, il est possible d'exercer une grande influence sur les décisions royales. Cette évolution se fonde sur des exemples tirés du règne d'Henri IV.

Charles GARCIA, « Serments solennels et parole sociale dans les documents de Sahagún (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles) »

La documentation du monastère de Sahagún permet l'étude du serment médiéval. L'acte juré soudait les groupes ou les faisait éclater. Dans une société fondée sur la parole donnée, le serment est un révélateur des sensibilités politiques. À Sahagún, l'affrontement entre les moines et leurs dépendants fut permanent au XII<sup>e</sup> siècle. Dans ce contexte, le serment est un levier pour analyser les soulèvements « bourgeois » et l'éventail des stratégies mises en place pour s'assurer le contrôle du pouvoir.

Matteo FERRARI, « Jurer la paix, conjurer la trahison. L'image du serment dans l'iconographie politique communale (Brescia 1298-1308) »

La pratique du serment est un trait essentiel des communes italiennes dès leur origine, comme l'attestent nombre de documents et quelques rares représentations figurées. À Brescia, le serment de paix juré entre les factions citadines en 1298 sous l'arbitrage de l'évêque Berardo Maggi fut peint dans le palais communal et sculpté sur le tombeau du prélat. La reconstruction du cadre historique et institutionnel permet de saisir la valeur politique de cet acte et, donc, de ses transcriptions en image.

Juliette THIBAUT, « Serment chevaleresque et serment amoureux dans les enluminures des manuscrits de la Vulgate arthurienne »

Dans les textes arthuriens le serment promissoire, devant Dieu, se distingue de la simple promesse. Le geste est essentiel. Toutefois, ces scènes sont

peu précises, contrairement aux enluminures qui exposent divers types de serments, et surtout différents rapports entre les hommes. Elles permettent aussi de dévoiler le problème du temps, évoqué par Thomas d'Aquin.

Marjolaine RAGUIN-BARTHELMEBS, « Remarques sur le serment et l'engagement personnel dans les chansons de croisade lyriques françaises et occitanes »

L'étude du corpus des chansons de croisade lyriques françaises et occitanes permet une série de remarques sur la notion d'engagement personnel du chrétien ou du croisé en vue de la croisade outre-mer. Le poète-prédicateur se fait la voix de l'appel au secours du Christ, qui s'impose à qui souhaite faire une bonne vie pour une bonne mort. La croisade, ou pèlerinage outre-mer, ne s'impose au chrétien que très rarement sous le formalisme du serment dans ce corpus lyrique.

Nicholas VINCENT, « Magna Carta, Oath-Taking and *Coniuratio* »

Se révoltant contre une dynastie célèbre, elle-même, pour sa propension à rompre des serments, les barons de Jean Sans Terre ont su jurer aussi bien pour rallier à leur cause que pour tenter de lier le roi aux obligations découlant de son propre serment de couronnement. Pourtant, il était impossible de faire prêter serment au roi et les barons, en tant que membres d'une *conjuratio*, encouraient toutes les sanctions prévues par le droit canonique contre ceux qui se livraient à une conspiration jurée contre leur seigneur.

Jaume AURELL, « Charles III of Navarre's Oath and Coronation. The Juridical Implications of Self-Coronations »

Cet article étudie quatre serments prononcés par des rois et reines de Navarre : Thibaud I<sup>er</sup> de Champagne, Thibaud II, Jeanne II et Philippe III d'Évreux et Charles III. La description et l'analyse des parties les plus significatives de ces cérémonies fait ressortir leur signification symbolique et leurs implications juridiques. Le rituel du serment est sacré et profane. Il coïncide avec le hissement sur le pavois par douze membres de l'aristocratie au cours des cérémonies sacrées de l'onction et du couronnement.

Charlotte PICHOT, « Serments, injures et paroles de femmes dans la criminalité du bas Moyen Âge »

Les sources normatives et judiciaires révèlent un lien entre injure et serment, notamment pour les crimes concernant les femmes. Leur parole est largement contrôlée, mais ces dernières disposent également d'une certaine liberté pour prêter serment devant des autorités. Cette étude rappelle aussi l'importance du caractère sacré du serment qui, dans quelques cas, permet de prévenir des violences ou des vengeances, dévoilant ainsi une partie des codes de l'honneur du bas Moyen Âge.

António BENTO, « Machiavelli's Treatment of *Congiure* and the Modern Oath »

La constitution et la formulation des *congiure* (conspirations) comme problème de premier ordre dans la philosophie politique sont exclusivement du fait de Machiavel. C'est lui qui, pour la première fois, introduit ce nouveau thème dans l'ordre politique. Pour réussir une *congiura* politique, les conspirateurs doivent se plier à la prestation de serment et au vœu du secret. La relation entre l'analyse de Machiavel et les *congiure* éclaire le déclin moderne de l'institution du serment.

Martin AURELL, « Conclusions »

Au Moyen Âge, le serment stabilise la société médiévale, sa hiérarchie, son ordonnancement et ses pactes. Devenu conjuration, il peut cependant remettre en question les autorités établies. Sa publicité donne lieu à de nombreux rituels, qu'analyse l'anthropologie historique. Sa sacralité n'est plus de mise dans la modernité qui le relègue à la conscience individuelle, l'excluant du champ social. L'étude de sa portée médiévale fait ressortir, par contraste, tout le désenchantement de notre monde.